

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres

du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 39

· dont suppléés : 02

Membres représentés : 04

Votants : 43

Date de la convocation

20 juin 2025

Secrétaire de séance

Mme RAMON M.Gabrielle

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT SIX JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Esclainvillers sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, MESMIN Véronique

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, CARON Hubert, LEVASSEUR Roger, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BARBIER Stéphane suppléant de BLIN Marie-Annick, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, LEFEVRE Serge suppléant de CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DOVERGNE Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, M. LEVASSEUR Roger de M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, ROSE Maryse-Corinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BLIN Marie-Annick, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, PIOT Nicole, DEMORSY Roselyne

Messieurs BLIN Nicolas, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, DELANAUD Stéphane, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, OLEON J-Jacques, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, WABLE Vincent, CLEMENT Dominique

OBJET : Approbation du Contrat Territorial de Développement Santerre Haute-Somme / Canal Seine Nord Europe

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, Vice-Président Développement économique, Tourisme et ESS,

Le Canal Seine Nord Europe est un projet majeur dont le chantier et l'exploitation seront porteurs d'emplois locaux et de développement territorial.

L'article I de l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016 modifiée, relative à la Société du Canal Seine Nord Europe autorise l'élaboration des Contrats territoriaux de développement (CTD) entre l'établissement public Canal Seine Nord Europe, l'Etat, la région, les départements et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou leurs groupements de contrats territoriaux de développement.

Ces contrats traduisent l'ambition collective et décrivent l'organisation et le rôle de chacun pour faire du chantier et du futur Canal une chance pour les Hauts de France et les territoires. Il a été établi que certains volets pouvaient représenter des opportunités / impacts / enjeux hors des communes et des EPCI directement traversés, il a été proposé d'associer les territoires voisins.

Le CTD Santerre Haute-Somme est signé entre l'État et ses opérateurs (France Travail, VNF), la Région Hauts-de-France, le Département de la Somme, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'agriculture de la Somme, la Communauté de communes du Grand Roye (CCGR), la Communauté de communes de l'Est de la Somme (CCES), la Communauté de communes de la Haute Somme (CCHS), la Communauté de communes Terre de Picardie (CCTP), le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Coeur des Hauts-de-France, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin (CASQ), la Communauté de communes du Pays du Vermandois (CCPV), la Communauté de communes du Val d'Oise (CCVO), la Communauté d'agglomération Amiens Métropole (CAAM), le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA), la Communauté de communes Avre Luce Noye (CCALN), la Communauté de communes du Val de Somme (CCVS), la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CCPC) et la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Il est composé de 4 volets :

- Volet 1 : Les aménagements bord à canal
- Volet 2 : Le développement économique par l'emploi, l'insertion, la formation, l'accueil du chantier et l'appui aux entreprises
- Volet 3 : L'organisation du chantier en lien avec la vie du territoire
- Volet 4 : Le devenir des canaux existants

Les objectifs sont de :

- Garantir l'insertion territoriale du CSNE
- Faire du CSNE un levier de développement du territoire
- Alimenter la Société Canal Seine Nord Europe dans ses choix de conception
- Etablir le cadre partenarial pour la mise en œuvre des actions identifiées aux différents volets

Le contrat est rédigé en lien avec la temporalité de réalisation de l'infrastructure, avec un objectif de signature avant le démarrage des travaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;
Vu l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016 relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe ;
Vu la Loi d'Orientations sur les Mobilités (LOM) du 18 décembre 2019 ;
Vu le projet de Contrat Territorial de Développement (CTD) Santerre Haute-Somme, transmis pour validation aux partenaires signataires, dont les EPCI du territoire concerné ;
Considérant que le Canal Seine-Nord Europe constitue un projet d'envergure européenne, porteur d'opportunités primordiales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'insertion, de formation et d'emploi pour les territoires traversés ;
Considérant que le Contrat Territorial de Développement Santerre Haute-Somme s'inscrit dans une logique de partenariat entre l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les acteurs économiques pour garantir les retombées positives du chantier sur les territoires concernés ;
Considérant que la signature de ce CTD permettra de renforcer l'engagement de la Communauté de Communes Avre Luce Noye dans une dynamique de développement local autour du projet Canal Seine-Nord Europe ;
Considérant l'avis des membres de la Commission Développement économique du 10 juin 2025,
Considérant l'avis des membres du Bureau Communautaire du 16 juin 2025,
Considérant l'exposé ci-dessus,

**Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 41, Contre : 1 : M. DEPRET, Abstention : 1 : M. COTTARD)
le Conseil communautaire :**

- Approuve le Contrat Territorial de Développement de Santerre Haute-Somme et ses annexes ci-joints,

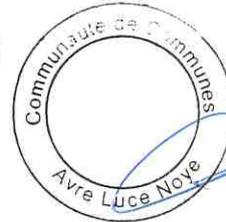
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement Economique à signer le Contrat Territorial Santerre Haute-Somme et ses annexes,
- Autorise le Président et Vice-Président Développement Economique à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 26 juin 2025
à ESCLAINVILLERS**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 30/06/25

Affiché le 01/07/25



Le Président,

Alain DOVERGNE